Jeunes ESTivants 2025

Est-ce pour moi ?

LES INCONTOURNABLES

Le lien avec les habitants·es :

Le cœur du dispositif repose sur la capacité des Jeunes ESTivants à trouver des espaces de partage de leur projet artistique avec les habitants·es. Le dispositif n'impose pas de nombre d'heures ou de ratio médiation/création, ce qui est évalué lors du jury est la pertinence et la finesse de la rencontre proposée.
Pour la forme, tout est à inventer : ateliers de pratique artistique, co-création, récoltes de paroles, temps partagés...
Sur ce volet, les lieux sont des ressources précieuses et il est important qu'ils accompagnent let soutiennent a mise en lien avec les habitants·es.

La localisation de la résidence :

S'il n'est pas obligatoire que les artistes viennent du Grand Est, il est impératif que la résidence ait lieux sur le territoire régional. Le "Grand Est" portant bien son nom, il est nécessaire de bien anticiper les déplacements des artistes lors de cette expérience.
On en a même fait un projet.

Le type de lieux investis :

Il est possible de candidater avec ou sans structure d'accueil, dans ce cas la DRAC et S&T se proposent de mettre en lien les équipes artistiques retenues avec un lieu.
Le dispositif s'adresse en priorité aux lieux qui ne sont pas labellisés ou conventionnés, voir, pas même dédiés à l'accueil de formes artistiques. Cette approche permet de renouveler l'approche du territoire et de collaborer avec de nouveaux partenaires.

Le calendrier :

La résidence doit avoir lieu entre juin et octobre 2025 et faire entre trois et sept semaines. Il n'est pas nécessaire que les semaines soient consécutives.
Si vous candidatez sans binôme, il est impératif de garder plusieurs options de calendriers et un maximum de disponibilités : la mise en relation prend un peu de temps et il est important de pouvoir rester réflexible.

Le projet artistique :

Le dispositif est ouvert à toutes les disciplines artistiques et à tous les projets, quelque soit leur état d'avancement. Le projet de médiation est alors à inventer en fonction de ce qu'il est possible et pertinent de partager à cette étape. Aucune forme de restitution n'est attendue à la fin de la résidence.

FAQ :

C’est quoi “5 ans d’expérience professionnelle” ? :

Ce qu’en dit l’appel à projets : “Les artistes et aux équipes artistiques doivent être diplômés de l’enseignement supérieur culture depuis 5 ans maximum ou engagés dans une carrière artistique professionnelle avérée depuis moins de 5 ans”.
Lors de la candidature, il sera demandé aux artistes un CV afin que nous puissions évaluer l’état d’avancement de leur carrière.
Dans le cadre d’une cie ou d’un collectif, le jury prend en compte l’expérience de chaque membre et non pas la date de création de la structure administrative.

Et la bourse ?

Le dispositif prévoit un apport en production pour la mise en œuvre de la résidence. Le budget de la résidence devra intégrer une prise en charge des rémunérations et des défraiements des artistes (repas, hébergement, déplacements).

L’attribution d’une bourse Jeunes ESTivants, n’exclut pas la possibilité, pour le·la porteur·se de projet, de faire appel à d’autres sources de co-financement.
Sauf demande contraire, la bourse est intégralement versée aux artistes à réception d’un dossier complet. Ces derniers doivent alors être en mesure de couvrir les dépenses liées à leur résidence.

Conventionnellement, il ne reste à la charge des lieux que la mise à disposition d’une personne en charge de l’accompagnement de la résidence et de l’espace de travail.
Néanmoins, l’organisme d’accueil est invité à contribuer financièrement ou en nature, et selon ses ressources, à l’accueil de l’artiste (hébergement, restauration, déplacement).
Si la participation de l’artiste à certains frais peut être sollicitée à l’amiable, en aucun cas son accueil ne peut lui être facturé comme une prestation commerciale et/ou touristique.

Comment sont proposés les lieux aux artistes qui candidatent sans lieux ?

Les dossiers retenus sont ré-étudiés par l’équipe Scènes & Territoires qui prendra alors attache avec les membres de son réseau pour trouver la structure d’accueil idoine.
Dans ce cas, il est particulièrement important pour l’équipe artistique d’être la plus précise et complète possible sur ses besoins techniques lors de son dépôt de candidature.

Les ressources :

- Le Site du Ministère
- Le Site internet de Scènes & Territoires
- La carte Grand Est de l’été culturel
- FB / Insta des Jeunes ESTivants

Vous avez encore des questions ?

Fanny LESPRIT
Coordinatrice Eté Culturel - S&T
jeunesestivants@scenes-territoires.fr
06 72 82 58 33

Soutenu par
MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité
Été culturel
scènes & territoires